

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

CRÉÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 719 DU 9-5-1986

SIÈGE : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

MAIRIE DE

STE-FOY-L'ARGENTIÈRE

RHÔNE 69610

☎ 04 74 70 03 95

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 5 AVRIL 2024</p>

Le 5 avril 2024 à 18 h, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Présidente.

Date de convocation : 21 mars 2024

Compte rendu affiché le : 9 avril 2024.

Membres présents : 1 délégué des Communes de AVEIZE - BRULLIOLES - BRUSSIEU - CHAMBOST-LONGESSAIGNE - COURZIEU - HAUTE-RIVOIRE - MONTROMANT - MONTROTTIER - SOUZY - ST-CLEMENT-LES-PLACES - STE FOY L'ARGENTIERE - ST GENIS L'ARGENTIERE - ST LAURENT DE CHAMOUSSET - VILLECHENEVE.

Membres absents excusés : 1 délégué des Communes de BESSENAY (pouvoir donné à Karine BERGER) - LES HALLES - LONGESSAIGNE - MEYS.

Secrétaire : Madame Véronique CROZET, déléguée de la Commune de MONTROTTIER.

Le Comité Syndical s'est réuni en Mairie le 5 avril 2024 à 18 h sous la présidence de Madame Karine BERGER.

Madame la Présidente excuse l'absence de David CROCI, délégué à la Mairie de BESSENAY qui lui a donné pouvoir et de Christian FAYOLLE, délégué à la Mairie de MEYS.

Madame la Présidente précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Véronique CROZET, déléguée à la Mairie de Montrottier se propose d'être secrétaire.

Le Comité Syndical approuve le compte rendu de la réunion du 20 novembre 2023. Madame Christelle CHICARD, déléguée à la Mairie de VILLECHENEVE et Carine LOMBARDO n'ont pas pu prendre part à l'approbation du compte rendu car elles sont en arrivées plus tardivement.

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET VOTE :

Madame la Présidente présente plusieurs demandes d'équipement sollicitées par les élèves du Conseil de Vie Citoyenne.

Sur le site MANUTAN COLLECTIVITES :

- Pouf intérieur/extérieur déhoussable d'un montant de **204.60 € TTC à financer sur le compte 21848**. Ce matériel pourrait être amorti sur 1 an.
- Achat d'un pouf int/ext déhoussable d'un montant de **241.70 € TTC à financer sur le compte 21848**. Ce matériel pourrait être amorti sur 1 an
- Achat d'un tapis de décoration Fénix 160x230 d'un montant de **153.48 € TTC à financer sur le compte 21848**. Ce matériel pourrait être amorti sur 1 an
- Achat d'une pergola pédagogique d'intérieur d'un montant de **1338 € TTC à financer sur le compte 21848**. Ce matériel pourrait être amorti sur 2 ans.
- Achat d'une table-bancs carrée Elite d'un montant de **1098 € TTC à financer sur le compte 21848**. Ce matériel pourrait être amorti sur 2 ans.

TOTAL des dépenses à prévoir sur le compte 21848 : 3 035.78 € T.T.C.

- Achat de figurines d'échec d'un montant de **870 € TTC à financer sur le compte 2188**. Ce matériel pourrait être amorti sur 2 ans.
- Achat d'un échiquier-damier d'un montant de **750 € TTC à financer sur le compte 2188**. Ce matériel pourrait être amorti sur 2 ans.
- Achat d'une potence pour sac de frappe d'un montant de **100.80 € TTC à financer sur le compte 2188**. Ce matériel pourrait être amorti sur 1 an.
- Achat d'un sac de frappe plein d'un montant de **286.80 € TTC à financer sur le compte 2188**. Ce matériel pourrait être amorti sur 1 an.

TOTAL des dépenses à prévoir sur le compte 2188 : 2 007.60 € T.T.C.

Madame la Principale du Collège précise que cette recherche de matériel a été réalisée par les élèves du Collège. Ils ont élaboré un travail sur les règles de vie et sur l'utilisation de ce matériel : quel usage ? Comment les utiliser ? Ce matériel va servir à aménager la salle de répit créée pour que les élèves puissent décompresser, un coin sera dédié également à la parole.

Madame la Présidente précise que la TVA pourra être récupérée dans deux ans.

Les membres du Comité Syndical émettent un avis favorable pour subventionner ces demandes et pour amortir ces dépenses sur 1 ou 2 ans en fonction du matériel. Carine LOMBARDO n'a pas pu prendre part au vote car elle est arrivée très tardivement.

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

Madame la Présidente précise que suite au passage à la M57, le référentiel budgétaire et comptable introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. La possibilité de prendre une DM (décision modificative) est toujours légale.

Lorsque l'autorisation, lui est donnée, Madame la Présidente doit rendre compte de ces mouvements de crédits auprès du Comité Syndical lors de sa séance la plus proche.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Comité Syndical accepte la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement. Carine LOMBARDO n'a pas pu prendre part au vote car elle est arrivée très tardivement.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2023 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Madame la Présidente précise que tous les comptes ont été rapprochés du compte de gestion de l'année 2023 établi par le Receveur Municipal et que tout s'avère conforme.

Les membres approuvent à l'unanimité des présents le compte de gestion 2023 du Receveur Municipal.

Le compte administratif est détaillé par la Présidente. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes du SIVOS en fonctionnement et en investissement pour l'année 2023.

Madame la Présidente souligne que le montant des dotations d'amortissement est conséquent car elles regroupent également les anciennes dotations d'amortissement sur dix ans. Elle précise que l'amortissement des dépenses est **une obligation légale** compte tenu que le SIVOS, qui regroupe plusieurs communes, comptabilise 20 000 habitants.

Après retrait de Madame Karine BERGER, Présidente, Madame Danielle VENET, déléguée de la Commune de Brussieu, propose de procéder au vote du compte administratif 2023.

Le Comité Syndical,

PRECISE que tous les soldes des comptes ont été rapprochés du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

APPROUVE le compte de gestion 2023 du Receveur Municipal.

APPROUVE le compte administratif 2023 reprenant l'ensemble de la comptabilité d'administration.

DECLARE toutes les opérations de l'année définitivement closes.

Carine LOMBARDO, déléguée à la Mairie de Courzieu, n'a pas pu prendre part au vote compte tenu de son arrivée tardive.

Madame la Présidente, après avoir pris connaissance du vote du Compte Administratif, remercie les membres du Comité Syndical pour leur confiance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Madame la Présidente réintègre la réunion. Elle présente le Budget Primitif 2024 en précisant que l'amortissement l'an prochain atteindra son pic, avant de rebaisser les années futures.

Le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	16 409.08 €
Investissement :	24 047.93 €

Le Conseil Syndical vote le budget primitif 2024 : 14 voix pour.

Carine LOMBARDO, déléguée à la Mairie de Courzieu, n'a pas pu prendre part au vote compte tenu de son arrivée tardive.

INTERVENTION DE MME Céline MICHEL-BERTHE, PRINCIPALE DU COLLEGE :

* Madame Céline MICHEL-BERTHE, Principale du Collège se félicite du bon résultat des élèves du Collège au Brevet des Collèges qui ont obtenu l'année dernière 100 % de réussite. Elle précise que la cohorte était sérieuse et a pu mettre à profit la personnalisation des parcours que le Collège a mis en place. Elle souligne le fort investissement des enseignants dans le dispositif « Devoirs Faits » et l'encadrement de qualité avec sept groupes de révision pour le Brevet en fonction des difficultés rencontrées. L'objectif du Collège est d'offrir une éducation de qualité, adaptée aux besoins de l'élève et les aider à réussir. Monsieur Frédéric PETIT, délégué à la Mairie de St-Clément-les-Places demande s'il y aura une remise officielle des diplômes cette année. Celle de l'an dernier avait été annulée en raison d'un attentat terroriste dans un lycée. Madame la Principale répond par l'affirmative probablement à l'occasion de la porte ouverte du Collège à l'Automne prochain.

* Trophée l'Association Sportive : Madame la Principale informe que le Département a organisé un raid. 15 élèves du Collège ont participé à ce raid et ont gagné des places au Stade de France pour aller voir l'équipe féminine aux JO le 30 juillet 2024.

* Une classe de 5^{ème} a été retenue et va assister aux JO paralympiques le 4 septembre 2024.

* Deux élèves de 5^{ème} ont été récompensés au concours « des Chefs en herbe » organisé par le Département.

* Voyages :

- Les élèves de 6^{ème} sont partis au ski une semaine. Le coût s'élevait à 390 € par élève. 80 élèves sur 100 sont partis.

- Les élèves de 5^{ème} vont aller visiter le château de Guédelon, chantier médiéval pour un coût de 60 €/élève.

- Les élèves de 4^{ème} bilangue vont partir en Espagne. Le coût est de 159 €/élève via le dispositif ERASMUS.

- Les 11 élèves de la section « ULIS » vont se rendre en Suède. Le coût est d'environ 70 €/élève.

Madame la Principale précise qu'elle va accueillir prochainement le Directeur du Collège de Suède.

- Un voyage est organisé en juin pour les élèves qui apprennent l'allemand (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}).

Madame la Principale précise qu'elle a cœur de permettre à tous les élèves de voyager à des coûts réduits. Elle souligne l'aide importante des fonds Européens.

* Worldskills : une délégation Néerlandaise va assister aux olympiades des métiers à Eurexpo. Des élèves de 4^{ème} vont pouvoir assister à ces championnats.

* Le Collège Val d'Argent va accueillir prochainement les correspondants Espagnols.

* Des élèves sont allés visiter le mémorial et musée d'Auschwitz-Birkenau. Ce voyage a été subventionné par le Département.

* Madame la Principale souligne l'investissement de l'enseignante d'Allemand. Pour permettre d'attirer plus d'élèves dans cette discipline, l'enseignante intervient à l'école élémentaire.

* Vingt ambassadeurs travaillent sur la lutte contre le harcèlement. Ils interviennent dans les écoles.

* Projet Théâtre nouvelle génération : un travail est fait en lien avec l'école de musique.

* Nouvelles réformes : Madame la Principale souligne la problématique sur la mise en place des groupes de niveau en Français et en Mathématiques dès la rentrée de septembre 2024 en 6^{ème} et en 5^{ème}. Madame la Principale annonce la création d'un poste de français et de mathématiques.

* Madame la Principale précise que deux heures de soutien en plus seront faites par des professeurs pour les élèves qui en ont le plus besoin.

* Travaux : le Département a annoncé la réfection complète de la loge, la réfection de la toiture, de la clôture du Collège et en prévision la construction d'un préau.

* Rentrée scolaire : Monsieur BOURBON, délégué à la Mairie de St-Genis-l'Argentière demande si les effectifs seront stables pour la rentrée prochaine. Madame la Principale annonce l'ouverture d'une classe de 6^{ème}. Il y aura cinq classes de 6^{ème}, qui comptabilisera 134 élèves. Les effectifs seront stables.

* Madame la Principale précise que le poste d'Adjoint n'est toujours pas pourvu.

* Collecte pour les Restos du Cœur : Le Conseil de Vie Citoyenne a organisé une collecte destinée aux Restos du Cœur. Le volume collecté de denrées alimentaire est moins important que l'an passé.

* Madame la Principale informe qu'il ne faut pas hésiter à consulter les informations sur l'ENT du Collège et que l'accès est public pour voir les actions menées au Collège.

* Restaurant scolaire : il sera proposé prochainement un bar à légumes.

* Handball : une section handball va s'ouvrir aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

* Mesures de responsabilisation : Madame la Principale informe qu'une convention a été signée avec Madame le Maire de Sainte-Foy-l'Argentière relative aux mesures de responsabilisation. Le contenu de la mesure de responsabilisation est mis en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la Communauté éducative. Cette mesure est surtout destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation. Les élèves sont sous la responsabilité de Georges BUFFARD, Adjoint au Maire. Quatre élèves ont déjà fait l'objet de cette mesure et un est en attente.

Madame Karine BERGER remercie Madame Céline MICHEL-BERTHE pour son intervention.

Madame la Présidente informe qu'un Conseil Citoyens de Jeunes s'est installé depuis novembre 2023. Il est composé d'élèves de CM2, de 6^{ème} et de 5^{ème}. Les réunions du Conseil Citoyens de Jeunes ont lieu en Mairie de Sainte-Foy-l'Argentière. Elles sont encadrées par Monsieur SANSOE, professeur d'Histoire Géographie au Collège, de Madame le Maire et de trois Adjoints. Karine BERGER souligne le travail remarquable de cet enseignant. A chaque Conseil, il va chercher les enfants à l'école élémentaire. Il fait un compte rendu de chaque Conseil et prend des photos des ateliers.

Les jeunes citoyens travaillent par groupe sur différents sujets : citoyenneté, vie scolaire (lutte contre le harcèlement), l'aménagement urbain (projet d'une fresque par un peintre sur un transformateur).

Ces jeunes citoyens étaient présents aux Vœux du Maire et certains à la commémoration des anciens de la Guerre d'Algérie. Madame la Présidente les remercie pour leur participation.

QUESTIONS DIVERSES :

* Madame Véronique CROZET, déléguée à la Mairie de MONTROTTIER :

- Demande la possibilité de transmettre le bulletin municipal aux membres du SIVOS. Il lui est précisé que ce bulletin est consultable sur panneau pocket et sur le site de la Commune de Sainte-Foy-l'Argentière.
- Informe qu'ils sont à la recherche de matériel pour un enfant qui a une déficience visuelle.

Madame la Présidente remercie tous les membres pour leur présence.

La séance est levée à 19 h 50.

Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 8 avril 2024,

LA PRESIDENTE,
Karine BERGER

